

Meurtre d'un lycéen niçois : l'affaire sera rejugée

ASSISES Condamnée vendredi à six ans de prison pour complicité d'assassinat Élodie a décidé de faire appel. Une demande de mise en liberté va être déposée

L'affaire du lycéen de Don Bosco tué en janvier 2009, à Nice, d'une dizaine de coups de couteau sera rejugée. L'un des deux accusés condamnés vendredi soir par la cour d'assises des mineurs des Alpes-Maritimes va faire appel. L'autre hésite à exercer ce recours. Avant-hier soir (*voir nos éditions d'hier*), Leonel Pereira Robalo avait écopé, pour assassinat, de quinze ans de réclusion. Jusqu'ici inconnu de la justice, ce Portugais de 22

ans, d'origine cap-verdienne, avait avoué le meurtre d'Alex Mendes Semedo, en expliquant qu'il voulait, au départ, se contenter de corriger celui qui aurait violé Élodie, sa petite amie. À son encontre, l'avocat général Nadine Mouttet avait requis vingt ans.

Leonel a-t-il intérêt à solliciter un réexamen de son cas ? Pas si sûr. « Il prendra sa décision dans le courant de la semaine », indique son avocat, M^e Gérard Baudoux.

« Malgré l'horreur des faits, les jurés ont tenu compte de sa personnalité, de son repentir et de son désir exprimé à la barre de payer pour ce qu'il a fait. »

Un « risque inconsidéré » ?

Bien qu'ayant bénéficié de l'excuse de minorité, Élodie, âgée de 17 ans à l'époque des faits, s'était vu infliger, vendredi, six ans de prison

pour complicité d'assassinat. Les jurés avaient manifestement validé la thèse de l'accusation, qui présentait la jeune fille comme la cheville ouvrière du guet-apens mortel tendu à Alex, guidant celui-ci par SMS jusqu'à une arrière-cour d'un immeuble de l'avenue Gallieni. Incarcérée depuis le délibéré de la cour d'assises à la maison d'arrêt de Nice, Élodie va donc faire appel. « Elle est anéantie », affirme son avocat, M^e Rozenna Gorlier, après

l'avoir vue, hier matin, en détention. « N'ayant jamais voulu la mort d'Alex, elle ne comprend pas ce qui lui arrive », poursuit l'avocate, qui va également déposer, au nom de sa cliente, une demande de mise en liberté. « Elle souhaite être rejugée ? », relève, à la partie civile, M^e Adrien Verrier. « Compte tenu des charges à son encontre, elle prend un risque inconsidéré... »

JEAN-PAUL FRONZES
jpfronzes@nicematin.fr